République Tchèque: demande d'adhésion du 17 janvier 1996 et partenariat

1997/2180(COS) - 15/07/1997 - Document de base non législatif complémentaire

OBJECTIF: AGENDA 2000: présentation de l'avis de la Commission européenne sur la demande d'adhésion de la République tchèque (17.01.1996). CONTENU : L'ensemble des demandes d'adhésion ont été évaluées par la Commission européenne selon un schéma identique établi suivant les critères du Conseil européen de Copenhague (juin 1993). Ces critères sont les suivants : - critère politique : les pays candidats doivent posséder des institutions stables garantissant la démocratie, les droits de l'homme et le respect des minorités, - critère économique : les pays doivent avoir une économie de marché viable et doivent démontrer leur capacité à faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché intérieur dans l'Union, - critère lié à la capacité des pays d'assumer les obligations découlant de l'adhésion (notamment plus ou moins forte intégration de l'acquis communautaire et respect des critères relatifs à l'Union économique et monétaire). Eu égard à l'ensemble de ces critères, il ressort que : 1) sur le plan politique, la République tchèque présente les caractéristiques d'une démocratie disposant d'institutions stables garantissant la primauté du droit, les droits de l'Homme et le respect des minorités ; 2) sur le plan économique, la République tchèque peut être considérée comme une économie de marché viable et devrait être en mesure de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché dans l'Union à moyen terme ; 3) en matière de capacité à assumer les obligations de l'Union, ce pays devrait continuer à transposer et à appliquer concrètement l'acquis communautaire. Pour la Commission, la Tchèquie serait capable, en particulier en matière de marché unique, de reprendre l'ensemble de l'acquis à moyen terme. Cependant, certaines questions devront être résolues, telle que la question du régime de dépôt préalable à l'importation mis en place par ce pays, qui est contraire aux dispositions de l'Accord européen Union-République Tchèque. En outre, des efforts particuliers sont nécessaires en matière d'investissement et dans des secteurs tels que l'environnement, l'agriculture et l'énergie. Il convient aussi de renforcer la gestion des sociétés, le système financier et le régime fiscal. Le régime bancaire est dominé par quelques banques, en partie publiques, qui ne respectent pas toujours les règles de concurrence. D'une façon générale, la poursuite des réformes administratives est indispensable pour que le pays dispose de structures capables d'appliquer et de faire respecter pleinement l'acquis. En conclusion, la Commission estime que les négociations d'adhésion peuvent être ouvertes avec la République tchèque. La stratégie de pré-adhésion permettra à ce pays de se préparer rapidement aux obligations de l'adhésion.